



AVIS AU PUBLIC

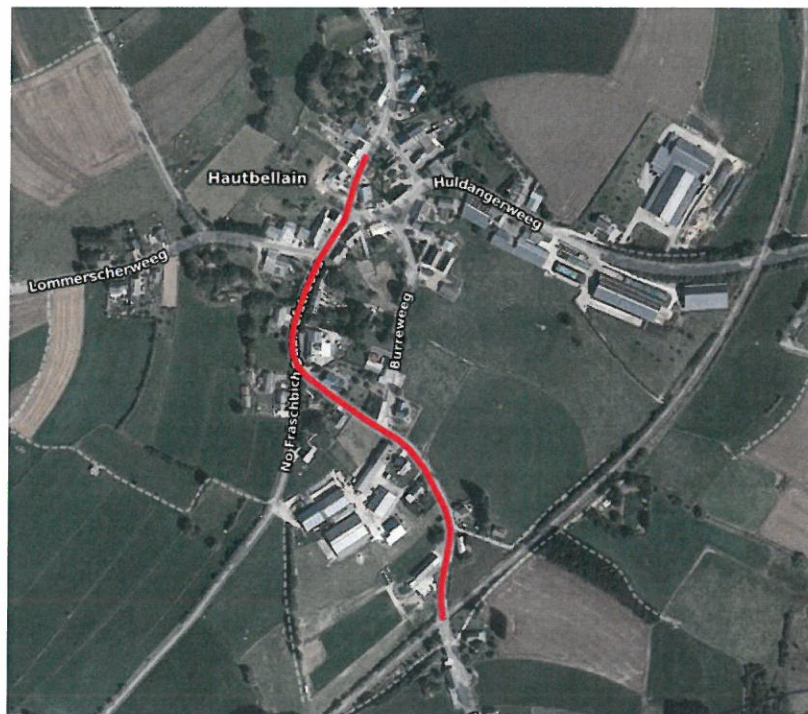
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers, renouvellement de la dernière couche de roulement sur le CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain, entre le passage à niveau CFL jusqu'à N°37, Duarrefstrooss en date du 16 et 17 septembre 2020, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation, aux jours suivants;

- **Sur le tronçon du CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain du passage à niveau CFL jusqu'à N°37, Duarrefstrooss, comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens (excepté riverains et autobus de ligne), de mercredi 16 septembre 2020 07h00 jusqu'à la mise en œuvre de la dernière couche de roulement. Une déviation sera mise en place. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Le tronçon du CR337 « Duarrefstrooss » à Hautbellain du passage à niveau CFL jusqu'à N°37, Duarrefstrooss, comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera barré complètement dans les deux sens (route barrée), de jeudi 17 septembre 2020 08:00 hrs jusqu'au refroidissement de la nouvelle couche de roulement. Une déviation sera mise en place. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le 18.09.2020